



l'écho néronien

№101 | AUTOMNE/HIVER 2023 | OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE

Habiter
à Nernier

JANVIER 24 :
TRI OBLIGATOIRE
DES ORDURES MÉNAGÈRES

Flash sur les
commissions

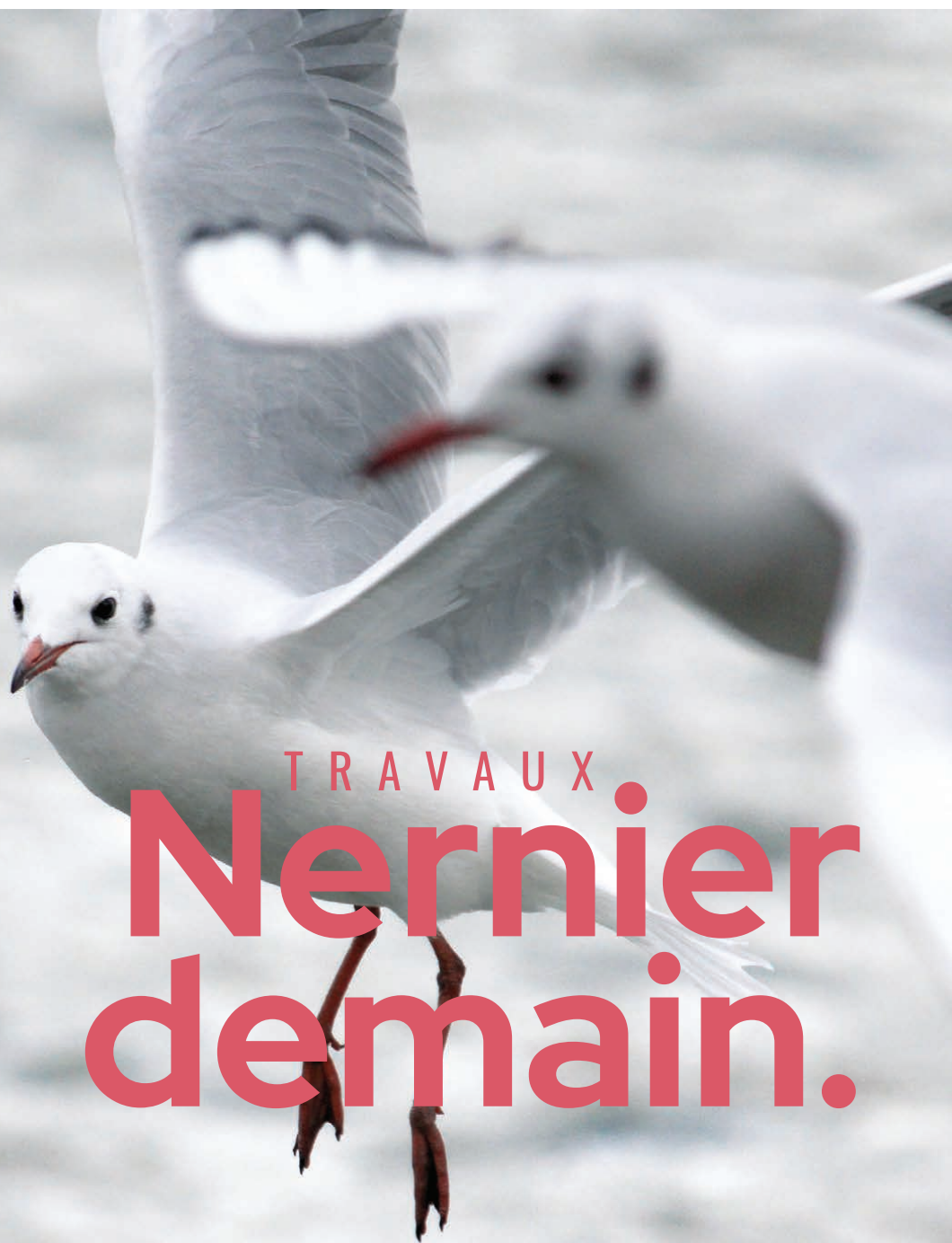
URBANISME :
UN SECTEUR
TRÈS DYNAMIQUE !

L'œil sur...

VOYAGEURS :
DES PROCÉDURES
TROP CONCILIANTES ?

Le coin des
associations

UNE ANTENNE POUR
MESURER LES BRUITS
AÉRIENS



TRAVAUX
**Nernier
demain.**



POINT
DE VUE

Edito

LE MOT DU MAIRE



Christian Breuza,
maire de Nernier

Joyeuses fêtes !

A lors que nous vivons cette joyeuse période des fêtes, l'équipe municipale et moi-même souhaitons détailler les récentes avancées de notre commune. Ce numéro consacre ainsi trois pages à présenter les projets structurants que nous avons initiés, et qui aboutissent dans des délais et des coûts maîtrisés. Nous restons pleinement mobilisés à votre service, pour qu'il fasse bon vivre à Nernier et pour renforcer l'attractivité de notre commune.

Mais, il faut bien l'admettre, la calomnie et les mensonges colportés par une poignée d'élus (dont l'un n'habite même plus à Nernier depuis longtemps) polluent notre action municipale. Les attaques personnelles contre le Maire, le discrédit jeté sur les agents municipaux, et la publication d'informations erronées et volontairement détournées, sont indignes d'élus de la République.



Qu'ont-ils à nous reprocher ? Rien d'autre au fond que d'avoir fait échouer leur plan de conquête du pouvoir lancé en 2020 par leur démission en grande pompe, et de regarder depuis passer le train des actions d'intérêt général que nous menons.

Malgré leurs attaques grotesques, nous poursuivons sereinement notre action et notre détermination est entière au service de Nernier et de ses habitants. Ne leur en déplaise, Nernier bouge. Bien entendu, nous sommes conscients de la gêne occasionnée par tous les chantiers pour les riverains, mais ces aménagements sont nécessaires. Soyez assurés que toutes les précautions sont prises pour préserver le charme de la commune, sans la dénaturer d'aucune sorte.

Dans la foulée du succès de « Nernier fête Noël », Les élus de la majorité se joignent à moi pour vous souhaiter, chère lectrice et cher lecteur, de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donner rendez-vous le 25 janvier 2024 pour la cérémonie des vœux à la population.

POINT DE VUE _____ 02

Edito

HABITER À NERNIER _____ 03/04

Protection des terres agricoles et naturelles
Honte aux dépôts sauvages
11 novembre : une commémoration intense
Coupes d'arbres : pourquoi?
Quand Nernier fête Halloween !
1er janvier 24 : tri des biodéchets !

CARNET ROSE _____ 04

Isaure Brunel

FLASH SUR LES COMMISSIONS _____ 05/06

Commission : Au Port
Urbanisme : de nombreux dossiers
Action sociale : Cantine et subventions sociales

L'ŒIL SUR... _____ 07/08

Les installations illicites des « Voyageurs »

LE DOSSIER DU MOIS _____ 09/10/11

Travaux : Nernier bouge

LE COIN DES ASSOCIATIONS _____ 12/13

C2NY : Station météo, repas de fin de saison...
Afrag : Une antenne de mesure du bruit
Licorne: Très beau concert au profit de La Licorne
MdL : Dernier stage de pastel à l'école de peinture
Notre-Dame-du-Lac accueille les guides du patrimoine
Club d'échecs Nernier-Léman : Succès des tournois
Noël : une journée parfaite !

CULTURE _____ 14

Orchestre des Pays de Savoie à Nernier

INFORMATIONS PRATIQUES _____ 16

Mairie de Nernier
14, route de la mairie
74140 NERNIER
Tél : 04 50 72 82 26
mairie@nernier.fr

Informations:
www.nernier.eu



Journal d'information de la mairie de Nernier
Direction de rédaction : Christian Breuza
Rédaction : Marie-Pierre Berthier et les élus
Design : Damien Vaney [vny.co]
Photo couverture : TanteTati
Impression : Imprimerie Fillion | 400 ex. | décembre 2023



HABITER
À NERNIER

En direct de la Mairie

NERNIER RENFORCE LA PROTECTION DE SES TERRES AGRICOLES ET NATURELLES

A la fin de l'été, une série de parcelles était à vendre, situées sur les communes de Nernier, Messery, Excenevex et Yvoire. Classées en secteur « naturel » et « agricole », elles présentaient, pour certaines, un intérêt stratégique pour l'agriculture. C'est pourquoi, la SAFER - société d'aménagement foncier et d'établissement rural - s'est positionnée afin d'acquérir celles de Nernier et de Messery. Après une réunion des communes avec la SAFER en septembre puis, un examen du dossier en commission municipale d'urbanisme à deux reprises, Nernier a validé l'achat par la société. Représentant une surface totale de 12ha 34a 60ca, les parcelles sont situées aux lieux dits Prailles, Peurtalin, Cremedy-lantanere, Aprolies et

HONTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Un dépôt sauvage est un dépôt de déchets résultant d'actes d'incivisme de particulier ou d'entreprise et, se caractérisant par l'absence de gestionnaire du site sur lesquels ils sont déposés. Or, les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, un danger pour la faune, etc. Les dépôts sauvages sont interdits et, pourtant, ils sont partout et se multiplient, notamment, en bordure des forêts ! Cependant, lorsqu'un dépôt sauvage est constaté, une procédure à la fois pénale et administrative,

Dépôt sauvage de feuilles
en lisière de forêt



grand Fenêche. Les terrains classés A comme « agricole » doivent ensuite être rétrocédés à des organismes qui s'engagent à les cultiver. La candidature de Thonon Agglomération déposée dans le cadre de son programme alimentaire et sa volonté d'installer de jeunes agriculteurs, a obtenu le feu vert, la SAFER estimant que les agriculteurs actuels ont des exploitations déjà de bonne taille... Troisième étape du processus, un appel à candidature à la location va suivre pour l'exploitation de ce parcellaire à vocation agricole (maraîchage, apiculture, arbres fruitiers, etc.).

Certains élus, quelque peu ignorants puisqu'absents aux deux réunions municipales d'urbanisme de décision sur le dossier, attaquent la position de Nernier, qui n'a pas acheté ces terres. Cela aurait été une erreur que de s'impliquer dans l'agriculture, qui n'entre pas dans la compétence d'une commune, alors que c'est le rôle de la SAFER !

Après l'opération menée avec le Conservatoire du Littoral, l'achat SAFER fige une nouvelle fois la protection des terres non bâties qui entourent le territoire urbanisé, un objectif volontaire des élus de la majorité.

peut être mise en place simultanément à l'encontre de l'auteur, s'il est connu...

L'agglomération met à disposition les plateformes de tris sélectifs et les déchetteries à Allinges, Bons-en-chablais, Douvaine, Sciez et Thonon-Les-Bains. Horaires détaillés sur thononagglo.fr



11 NOVEMBRE : UNE COMMÉMORATION INTENSE

C'est devant un parterre fourni de Néroniens que la commémoration de l'Armistice de 1918 et l'hommage à tous les Morts pour la Nation se sont déroulés au Monument aux Morts, samedi 11 novembre. Deux petites Néroniennes, de 4 ans chacune, Lucine et Diane, sont venues déposer la gerbe, aux côtés du maire et du président des Anciens Combattants, Claude Lesage.

L'achat SAFER fige la
protection des terres
non bâties

Deux jeunes Néroniennes entourées du
président des anciens
combattants et du
maire de Nernier





**HABITER
À NERNIER**

COUPES D'ARBRES : POURQUOI?

Au mois d'août dernier, la direction départementale des Territoires, plus précisément le service Eau-Environnement, a donné son autorisation pour une coupe rase de bois, sur une surface de trois hectares. Les parcelles, propriété du Conservatoire du Littoral, situées en bordure de la RD 25, route de la Croix de Marcille, étaient complètement desséchées, ravagées par une attaque de scolyte de l'épicéa commun. En revanche, la haie de feuillus le long de la route départementale, a été conservée mais a dû être élaguée. A la suite de cette opération, le Conservatoire du Littoral est désormais tenu de prendre toutes les mesures de préservation du sol, avec une perspective de reboisement des parcelles dans les cinq ans à venir.

Le reboisement peut avoir lieu naturellement ou artificiellement



QUAND NERNIER FÊTE HALLOWEEN !

Ils étaient nombreux les enfants le 31 octobre à déambuler dans Nernier à la recherche des sorcières et, plus encore des bonbons ! Petits et plus grands, accompagnés des parents, ont ainsi bien rempli leurs paniers, invoquant le slogan de ce soir particulier, « un bonbon ou un sort ». Bravo également pour la mise en scène magnifique organisée dans la cour privée donnant sur la place du Musée. Il est vrai que le village, faiblement éclairé avec une lumière orangée, se prête particulièrement bien à l'ambiance de cette soirée d'Halloween...

La famille mystère du nord-sud de la Tannerie



CARNET ROSE

Isaure Brunel est née le 7 Avril 2023, petite sœur de Diane, 4 ans.



1ER JANVIER 24 : TRI DES BIODÉCHETS !

Le compostage est un procédé qui permet de réduire jusqu'à 30 % le poids de vos poubelles. C'est un procédé écologique, économique et pratique, qui contribue à protéger l'environnement en limitant la pollution occasionnée par la circulation des camions de collecte mais surtout, en diminuant le tonnage de déchets à incinérer. Il permet aussi de réduire la quantité de déchets verts déposés à la déchetterie et donc, de diminuer les coûts de traitement.

Dans quelques jours, à partir du 1er janvier 2024, il sera obligatoire de trier ses biodéchets, c'est-à-dire les ordures dites ménagères, jusque-là incinérées. Pour cela, les composteurs, qu'ils soient individuels ou collectifs, vont se multiplier. C'est pourquoi, un atelier « compostage et gestion des végétaux » a été proposé par le service déchets de Thonon Agglomération aux habitants de Nernier.

Il s'est déroulé fin octobre à la ferme d'Antioche.

Les participants ont pu prendre connaissance des consignes et des règles à respecter et récupérer un composteur remis gratuitement. 45 composteurs ont été ainsi distribués.

Renseignements : Mairie et Thonon Agglomération « **mes démarches en ligne** ».



Elus et agents de Thonon Agglomération informent les habitants sur les nouvelles règles 2024



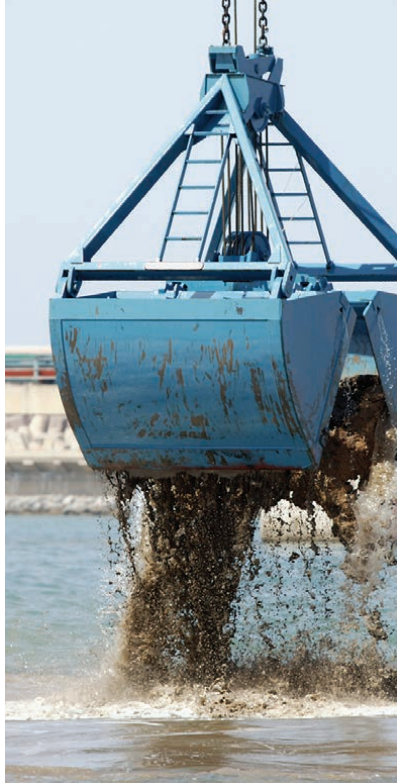
FLASH SUR
LES COMMISSIONS

COMMISSION :

Au Port

La commission municipale du Port s'est réunie le 13 octobre dernier, avec un ordre du jour chargé. En effet, les sujets suivants ont été abordés par les élus présents :

- **Les tarifs de location** des places font chaque année l'objet d'une étude précise, notamment, en raison des dépenses en cours ou à venir. Rappelons que le budget du port est autonome, annexe à celui de la commune et que ses recettes doivent financer ses dépenses. La commission a retenu une hausse pour 2024 égale à l'inflation cette année, soit 5 %, la décision finale appartenant au conseil municipal, qui s'est réuni le 8 décembre.
- **Un réaménagement des places** sera éventuellement à l'ordre du jour, une fois le dragage terminé, si la physiologie des volumes d'eau dans le port est modifiée. Etant entendu que les modifications, si modifications il y a, seront présentées préalablement.
- Le **règlement du port** a fait l'objet d'un toilettage et a été réactualisé, notamment, l'article 18. Celui-ci précise que l'accès des véhicules au port sera désormais interdit à l'intérieur du village historique et, devra emprunter la nouvelle voie d'accès.
- Autre sujet, **le Label Pavillon bleu**, dont le dossier de candidature est déposé.



DRAGAGE DU PORT : JANVIER 2024

Le dragage du port va démarrer le 3 janvier et devrait s'achever le 14 février, le précédent datant du début des années 2000. Il est donc utile de le renouveler alors que des bateaux ne peuvent plus accéder à leur place en période d'étiage, en mars ou avril et, doivent être déplacés car il n'y a plus assez d'eau pour qu'ils puissent flotter. L'envasement du port se fait au cours du temps, les courants déposant des sédiments au gré des saisons. L'objectif du dragage est donc de « creuser » pour que tous les bateaux, soient « à flot », quel que soit le niveau du lac. La préparation remonte à trois ans en arrière puis, le dossier de demande d'autorisation de travaux a été déposé il y a un an auprès de la direction départementale des Territoires, pôles « lac et police des eaux » et, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). La demande porte sur l'extraction d'un volume de sédiments ne dépassant pas 2000 m³.

Le dossier administratif a nécessité de faire réaliser :

- un relevé bathymétrique du port et de son entrée ;
- des prélèvements de sédiments et d'eau pour analyse ;
- un inventaire de la biodiversité présente (herbier aquatique, algues, poissons...).



Dragage mécanique réalisé à l'aide de pelles montées sur des barges

Les analyses n'ont fait apparaître aucun polluant, dont la présence aurait entraîné le laborieux traitement des boues à terre. De même, le port n'abrite pas de végétation aquatique envahissante ou protégée, en voie de disparition. Les sédiments seront donc rejetés dans le lac, dans un secteur précis, indiqué par la DDT.

Contraintes de biodiversité

Afin de respecter la faune du lac et de limiter l'impact sur le milieu, les travaux sont réalisés en janvier et février. Cette période permet d'éviter de perturber la fraie des différents poissons.

Par mesure d'accompagnement, l'OFB impose de réimplanter des algues spécifiques, à croissance rasante, sur deux parcelles du port, ainsi qu'une zone témoin d'environ 25 m². Ces zones devront faire l'objet un suivi pendant huit ans.

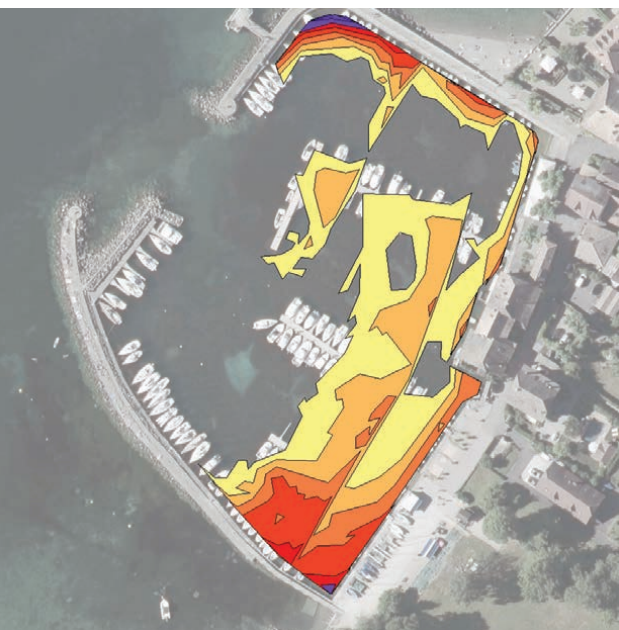
Compte-tenu de la complexité des travaux, des entreprises ont été mobilisées, un maître d'œuvre pour l'étude, Dynamique Hydro et, un maître d'œuvre spécialisé dans ces travaux, la société Pascal Martin, retenue à la suite d'un appel d'offres. La technique retenue consiste en un dragage mécanique réalisé à l'aide de pelles montées sur des barges.

Parallèlement, il sera procédé à la révision des corps morts et des chaînes mères qui amarrent l'arrière des bateaux sur les quais et digues.

Pour ces raisons, les plaisanciers, qui laissent habituellement leur bateau au port l'hiver, ont dû le retirer pour la durée du chantier. Les ports voisins ont mis à leur disposition des places pour les accueillir.

Qu'ils en soient remerciés !

l'accès des véhicules au port sera désormais interdit à l'intérieur du village historique et, devra emprunter la nouvelle voie d'accès.



URBANISME : de nombreux dossiers

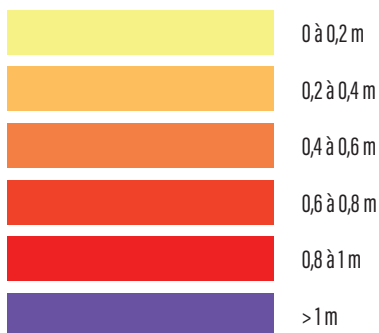
La commission municipale dédiée à l'urbanisme et à l'environnement, se réunit toutes les trois semaines pour étudier les dossiers présentés par les Néroniens. Depuis le début de l'année, 8 demandes de permis de construire ont été déposées et 46 dossiers de déclarations préalables. Ce sont des volumes importants au regard du nombre d'habitants dans la commune. Rappelons que la commune reçoit les dossiers, s'assure de leur validité, les examine dans le cadre de la commission municipale puis, pour les plus importants, les envoie à Thonon Agglomération qui les instruit. L'avis de la commission est transmis à Thonon Agglo, qui renvoie le dossier à la mairie, à l'échéance légale en général. La signature de l'arrêté d'accord ou d'opposition reste de la compétence du maire. Au fil des années, les dossiers instruits par Thonon Agglomération sont de moins en moins nombreux, faute d'un service dédié suffisant.

ACTION SOCIALE : Cantine et subventions sociales

Lors de sa dernière réunion, tenue le 16 octobre, le CCAS (centre communal d'action sociale) a reconduit la prise en charge des frais de cantine de trois enfants ukrainiens pour l'année 2023-2024. Accueillis à Nernier, ces enfants sont scolarisés à l'école primaire de Messery. Par ailleurs, comme chaque année, le CCAS a partagé une enveloppe globale de 800 euros entre des associations à vocations sociales. De nombreux dossiers de demandes de subventions sont reçus chaque année et, le CCAS s'efforce de diversifier les bénéficiaires à chaque distribution. Côté festivité, cette réunion fut aussi l'occasion de mettre au point la journée « Nernier fête Noël », désormais traditionnelle, qui s'est déroulée le 9 décembre. Enfin, à la demande de Thonon Agglo, le CCAS a validé la nomination de Marie-Pierre Berthier comme référente numérique pour Nernier.

Zônes de dragage
dans le port de
Nernier

Épaisseur de sédiments à retirer (m)



Le port a déjà
été quasiment
entièrement vidé
de ses locataires





COMMUNE:

Les installations illicites des « Voyageurs »

C et été, de nombreuses communes du Chablais ont subi, bien malgré elles, des occupations illicites de gens de voyage, tous attirés par le marché du travail en Suisse. Selon les services de la préfecture, ce ne sont pas moins de 240 caravanes qui stationnaient encore à la fin du mois de septembre, dans l'arrondissement de Thonon-les-Bains. Comme les communes voisines d'Excenevex, Yvoire et Messery, Nernier n'a pas été épargnée avec des premières arrivées dès la mi-juin. Les campements se sont ensuite succédé, chemin de Fenèches, route de Messery, route de La Chapelle, jusqu'au départ des derniers groupes mi-octobre. Au plus fort de l'occupation, pas moins d'une trentaine de caravanes a été dénombrée.

Les dépôts de plaintes des propriétaires des terrains et de Thonon Agglomération pour ce qui concerne les branchements illicites aux bornes d'incendie, la demande de mise en demeure de quitter les lieux, formulée par le Conservatoire du Littoral auprès du préfet de la Haute-Savoie et, les appels répétés du maire à la préfecture et à la gendarmerie, ont été sans effet. Cet état de fait est d'autant plus difficile à accepter que la commune remplit ses obligations en matière d'accueil des gens du voyage avec son terrain familial. Mais il est vrai que les services de l'Etat n'avaient pas de solution de

remplacement pour reloger nos « visiteurs ».

Dans ces circonstances, la situation a été gérée au mieux, avec sérieux et responsabilité. Rappelons que Nernier ne dispose pas d'une police municipale et que ce sont les élus et les agents communaux qui sont allés au contact des gens du voyage. La tentative de certains, de récupération politique de cette situation, en est d'autant plus choquante et, n'honore pas leurs auteurs.

Une double préoccupation

Durant cette période, la préoccupation a été double : d'une part, éviter que les campements s'établissent trop près des habitations et veiller au respect de l'ordre public, d'autre part, mener une médiation avec les « voyageurs » tout en maintenant une pression constante pour les inciter au départ. Cela est passé par un dialogue régulier avec les différents groupes d'occupants. L'information des habitants a été aussi régulière que possible, via la plateforme Maires&Citoyens.

Si, au final, aucun incident majeur, ni dégradation significative n'ont été déplorés, cette situation reste inacceptable et révoltante : consommation d'eau en période de sécheresse, branchements électriques sauvages, excréments et papier toilettes à profusion dans les espaces naturels... Cela, en totale impunité !

Afin de limiter les possibilités d'occupations illicites à l'avenir, la commune avec le Conservatoire du Littoral et les agriculteurs, a remis les terrains en culture et ont aménagé les abords des champs afin de rendre difficile leur accès. La sécurisation des parkings de Marcille et de La Chapelle a été également renforcée avec les plots installés aux entrées. Cependant, la tâche est ardue compte tenu de la superficie importante des terres agricoles et des espaces naturels de la commune



Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDGV) pour la période 2019-2025

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 rend obligatoire la réalisation d'un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans chaque département, le schéma devant être révisé tous les six ans. La compétence gens du voyage est exercée, de manière obligatoire, par l'intercommunalité et porte sur : les aires permanentes d'accueil, les aires de grand passage et les terrains familiaux locatifs.

Dans le Chablais, la construction et la gestion de ces aires d'accueil est du ressort du Syndicat mixte d'accueil des gens du voyage, sédentarisés et non sédentarisés (Symagev). Il rassemble les communes de Thonon Agglomération et de la communauté de communes du pays d'Évian-vallée d'Abondance (CCPEVA). Il n'a aucune compétence légale à intervenir ou à gérer les stationnements illicites de personnes sur des terrains privés comme publics.

Afin de limiter les possibilités d'occupations illicites à l'avenir, la commune a remis les terrains en culture et aménagé les abords des champs afin de rendre difficile leur accès.



Les tranchées de Nernier



LES CAPACITÉS D'ACCUEIL EN HAUTE-SAVOIE

Sur le volet de l'accueil, la Haute-Savoie compte 15 aires pérennes offrant une capacité d'accueil de 480 places-caravanes (une famille occupe généralement 2 places caravanes). Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie 2019-2025 prévoit la réalisation de 100 places supplémentaires grâce à :

- 1. L'extension de deux aires d'accueil existantes : à Passy (10 places) et à Annemasse (12 places).
- 2. La création de quatre aires d'accueil sur la communauté de communes Fier et Usses (10 places), la communauté de communes des 4 rivières (30 places), le Grand Annecy (15 places éventuellement à l'échelle du pôle métropolitain), la communauté de communes des sources du lac d'Annecy (20 places).

Sur le volet des aires de grands passages, le territoire du Chablais est doté d'une aire de grand passage fixe, à Allinges, permettant l'accueil des groupes de 150 caravanes durant la saison estivale.

LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE D'ÉVACUATION FORCÉE

L'article 4 de la loi du 7 novembre 2018, relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites, a récemment augmenté les sanctions prévues par le code pénal en cas d'installations illicites de gens du voyage.

Ceux-ci sont passibles d'une peine maximale d'un an de prison et de 7'500 euros d'amende en cas d'installation illicite sur un terrain appartenant soit à une commune qui s'est conformée à son schéma départemental d'accueil des gens du voyage, soit à tout autre propriétaire. La loi précise que lorsque l'installation est réalisée au moyen de véhicules automobiles, il peut être procédé à leur saisie en vue d'une confiscation par la juridiction pénale, exception faite des véhicules destinés à l'habitation.

Une sentence prévue par les textes dont des élus déplorent sa non-application sur le terrain par les forces de l'ordre.

Deux procédures peuvent être envisagées :

- Dans tous les cas, sous couvert de l'urgence, une procédure contentieuse d'expulsion : celle-ci s'opère par saisie

du juge judiciaire ou administratif, selon le statut du terrain privé ou public, aux fins de faire ordonner l'évacuation forcée.

- **En cas de trouble à l'ordre public**, une procédure administrative : celle-ci s'opère par saisie du préfet qui pourra procéder, après mise en demeure de quitter les lieux, restée sans effet, à l'évacuation forcée du groupe concerné. Strictement encadrée pour assurer le respect des libertés publiques et des droits des intéressés, sa mise en œuvre nécessite, en sus du trouble à l'ordre public, que soient réunies plusieurs conditions réglementaires.





TRAVAUX :

Maîtrise de l'espace, travaux, constructions, embellissement, Nernier bouge

Nernier bouge, des grues, des pelleteuses animent le paysage local. Cependant, toutes les précautions sont prises pour préserver le charme de la commune, sans la dénaturer d'aucune sorte. Tour d'horizon sur les travaux en cours et à venir.

Entre travaux publics, menés par la mairie ou, parfois, Thonon Agglomération et, les travaux de constructions relevant de l'initiative privée, le territoire de la commune se transforme progressivement, notamment, en bordure du village historique. Cela peut susciter des inquiétudes ! Cependant, ces travaux s'inscrivent tous dans un contexte de maîtrise du développement global de la commune. En effet, après des obstacles de tout ordre, tous les terrains classés naturels (N) et agricoles (A), ou presque, sont désormais figés dans leur classement actuel de protection.



Autrement dit, ils ne pourront plus évoluer en terrains constructibles !

Parallèlement à cette maîtrise générale de l'aménagement du territoire communal, la commune reste particulièrement vigilante quant à l'application des règles d'urbanisme, précisées par le PLUi en cours. C'est le cas, par exemple, pour les travaux menés par les entreprises privées qui, actuellement, investissent rue de la mairie pour le futur bâtiment social, rue de la Croix de Marcille, chemin de Péreuse, pour ne citer que les plus importants. Dans le cadre du PLUi, des protections, propres à Nernier, ont été prescrites, la protection d'arbres remarquables, le maintien d'un passage piétons utilisable par les animaux qui viennent se désaltérer au lac, une limitation des hauteurs, etc. La mairie peut également imposer des mesures compensatoires en matière de plantations forestières, destinées à compenser des coupes d'arbres. La mairie applique donc systématiquement les mesures de contrôle dont elle dispose par rapport à ces travaux privés, afin qu'ils se déroulent de la manière la plus conforme possible et la plus favorable à Nernier.

UNE CAPITAINERIE FLAMBANT NEUVE

S'agissant des travaux publics sous la responsabilité de la commune, ils sont visibles sur tout le territoire néronien. Le plus important reste la capitainerie. Celle-ci est désormais terminée et prendra toutes ses fonctions l'année prochaine, bureau du gardeport, salle de réunion, buvette, local du club de voile, aux premiers beaux jours. C'est également au printemps prochain que l'inauguration de ce bâtiment, emblématique de la commune, réunira les habitants, les financeurs et les entreprises prestataires. Rappelons que cette construction a été rendue nécessaire



Démolition de l'ancienne école et nostalgie pour les anciens élèves devenus grands

FICHE CAPITAINERIE

- 136,45m²
- Travaux : 12 mois
- 14 entreprises locales
- Le budget global de l'opération s'élève à 1'028'961€ TTC, dont 860'239€ TTC pour les travaux et 168'722€ TTC pour les études.

Subventions/aides : le reste à charge pour la commune est de 383'070€ après déduction du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et des subventions, obtenues à ce jour, pour un montant de 477'101€.

pour assurer un accueil convenable aux plaisanciers, aux touristes et visiteurs et, remplacer le chalet dégradé et devenu inutilisable après quelques 18 années de loyaux services. La capitainerie appartient à la commune.





UNE VOIE DE SECOURS «POMPIERS» ET D'ACCÈS AU PORT

La voie d'accès direct au port était inscrite dans le PLUi mais, ne pouvait être réalisée puisque débouchant sur une parcelle privée. Celle-ci a fait l'objet d'un échange de terrains, réalisé au printemps dernier.

L'accès routier depuis le rond-point, interdit aux piétons, donnera accès au port, pour les mises à l'eau et les sorties des bateaux. De plus, elle permettra, dans sa première partie, d'accéder au parking des habitants du village historique derrière la Ferme. La barrière déplacée va contrôler les accès. Les travaux sur la voirie de la route de la Mairie ont été réalisés pour assurer l'alimentation électrique de celle-ci. Rappelons que le parking de la Ferme donne lieu au paiement d'un abonnement annuel par les résidents autorisés à stationner.

FICHE VOIE D'ACCÈS

- 44m de long
- Travaux : 10 mois
- 2 entreprises sur place
- Le budget total est estimé à 100'000€ TTC.

Subventions/aides: en cours
auprès du conseil Départemental.

UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ADAPTÉ

En s'éloignant du village, des travaux sont intervenus à l'ancien stade de football. En effet, le centre technique municipal, abritant agents communaux, matériels et dépôts de matériaux, a été déplacé du rond-point au bâtiment de l'ancien stade, propriété de Nernier depuis son rachat à Messery.

Ce bâtiment a été rénové après une dizaine d'années sans usage, mis aux normes et adaptés aux contraintes, nécessaires pour accueillir un service communal. Ce service est installé au rez-de-chaussée. Une salle de réunion, spacieuse, se situe au 1er étage et pourrait, un jour, accueillir des réunions associatives. Là également, rénovation et mise aux normes seront indispensables avant la réouverture envisagée. De plus, une utilisation publique nécessitera d'étudier un nouvel accès, pour au moins deux raisons ; d'une part, il s'agira de conserver la sécurisation de l'accès au terrain qui, dans le passé, avait séduit quelques 60 caravanes... D'autre part, la sortie sur la RD 25 n'est pas optimale en termes de sécurité routière. Quant à l'ancien bâtiment du centre technique, situé derrière le rond-point, il a été mis à disposition des associations locales qui ont du matériel à stocker.

FICHE CENTRE TECHNIQUE

- Mise en conformité avec le règlement du travail
- Travaux : 8 mois
- 10 entreprises locales
- Le budget total prévisionnel : 72'000€ HT

Subventions/aides: 36'068€.

UN CHEMIN DES GRENOUILLES NETTOYÉ

Toujours en extérieur, des travaux ont été réalisés sur le Chemin des Grenouilles, qui grimpe vers Essert. Il s'agit de ce sentier situé de l'autre côté de la rd 60, en face de la route de la Chapelle et protégé des véhicules routiers par un rocher d'importance. Ce sentier non carrossable, est surtout fréquenté par des promeneurs et coureurs du dimanche, qui vont de commune en commune. Il est désormais nettoyé, rénové et revêtu d'une couche de graviers, les deux fossés latéraux étant remis en fonction.

FICHE CH. DES GRENOUILLES

- 312m
- Travaux : 5 jours
- 1 entreprise sur place
- Le budget total: 18'696€ TTC.





UN VILLAGE SANS VOITURE = DES PARKINGS EXTÉRIEURS

Cela fait plusieurs années que l'objectif d'un village sans voiture, au moins estival, était annoncé. Il a été appliqué cet été avec succès, pour la sécurité de tous et, surtout, des enfants. Mais, Nernier reste une commune touristique, avec des commerces et, l'accueil des visiteurs doit demeurer possible. Le parking historique de la Chapelle étant devenu insuffisant au fil des années, un nouveau parking, à l'entrée Ouest depuis la RD 25, route de la Croix de Marcille, avait été inscrit au PLUi de 2020. Il a déjà été aménagé pour partie cet été, afin d'accueillir ses premiers visiteurs.

Pour la suite, un marché d'aménagement a été passé cet automne pour que leur accès soit possible par tout temps. Ces parkings se voulant « éco-

logiques », le traitement des sols sera « drainant », avec les cheminements réalisés en pavés de ciment et les places de stationnement en gravier. Des aménagements paysagers sont aussi prévus.

La surveillance et la sécurité seront assurées par un éclairage au niveau des accès et une vidéosurveillance permanente. Les deux parkings, ainsi équipés, seront opérationnels pour le printemps 2024.



réunions publiques et une consultation à distance ont favorisé l'émergence de nombreuses hypothèses d'aménagement. Une réunion publique de synthèse est prévue le 19 janvier 2024.

Éclairage

La rénovation de l'éclairage de la salle de la ferme d'Antioche est devenue incontournable. En effet, plus on progresse dans la salle, moins la clarté est présente et le fond de la salle est très sombre. De plus, les spots, obsolètes, dévoreurs d'énergie, ne sont plus disponibles.

Le devis pour la rénovation de l'éclairage de la salle de la Ferme d'Antioche a été signé et les travaux démarreront début 2024.

- Travaux : 1 mois
 - 1 entreprise sur place
 - budget total : 10'000 €
- Subventions/aides : en cours.

Enfouissement des derniers réseaux aériens

La quasi-totalité des réseaux secs a été enterrée dans les années 90, à l'exception de quelques lignes résiduelles ou, installées malencontreusement plus récemment. Un plan d'enfouissement définitif a été défini avec le Syane, syndicat spécialisé dans les énergies. Les premiers travaux démarreront en début d'année, chemin de la Ravoire puis, se poursuivront route de la Croix de Marcille.

- Chemin de la Ravoire : les travaux réalisés par le Syane sont estimés à 61'771,84€, avec une participation financière communale s'élevant à 47'069,05€.

FICHE PARKINGS

- 47 places pour chaque parking, plus deux places PMR et cinq motos
- travaux : 4 mois
- 3 entreprises sur place
- budget total : études = 26'124 € TTC
- Travaux : Tranche ferme et Croix de Marcille : 351'803€ TTC
Tranche optionnelle La Chapelle : 139'718€ TTC
Montant total : 491'521 € TTC

Subventions/aides: 100'000€
Région - FCTVA estimé = 84'915€
Reste à charge = 332'730€
(subvention auprès du conseil départemental en cours)

DES TRAVAUX ANNONCÉS

Une antenne pour une téléphonie 100 % mobile

Si les travaux d'implantation de l'antenne de téléphonie mobile ont bien démarré cet automne, derrière l'ancien stade de football, ils ont dû être suspendus provisoirement face aux intempéries. En effet, il était devenu impossible de creuser et stabiliser le sol. Mise en service prévue au 1er trimestre 2024 A suivre...

Un parc municipal valorisé

L'aménagement du parc à côté de la ferme est en réflexion. Pour mener à bien ce projet, une démarche innovante a été mise en place : une consultation citoyenne animée avec le concours d'un intervenant extérieur. Il s'agit de co-construire le projet avec les habitants en recueillant leurs avis et propositions à chaque étape de la réflexion. Ainsi, deux

Thonon Agglomération prend également sa part de travaux dans les communes qui la composent. C'est ainsi qu'elle a fait procéder au curage de tous les fossés d'eaux pluviales de la commune.



C2NY :

Station météo, repas de fin de saison...



Un repas canadien,
partagé à la Ferme
d'Antioche

Le cercle de voile CN2Y a repris l'idée d'une station météo à Nernier, celle qui existait ne fonctionnant plus. Désormais, la nouvelle station est opérationnelle ; elle permet de regarder la direction et la puissance du vent par des images en vidéo, en temps réel ou en prévision. Nernier, ayant une position fort stratégique sur le lac, cette station donne un sérieux atout au port et aux plaisanciers de Nernier.

La station est accessible avec le lien suivant :

windspots.org/iframe.php?station=CHVD16

A utiliser sans modération !

Par ailleurs, pour terminer la grande saison de manière estivale, le club de voile a invité membres, partenaires et élus à un repas canadien, partagé à la Ferme d'Antioche. Ce fut une belle réussite et chacun s'est donné rendez-vous au printemps.

En ce qui concerne les séances néroniennes de yoga, elles se poursuivent à la Ferme d'Antioche, les mercredi, vendredi et dimanche. Renseignement auprès du C2NY.

AFRAG :

Une antenne de mesure du bruit

Après moults obstacles, l'antenne de mesure du bruit généré par les survols des avions en provenance ou en direction de l'aéroport de Genève, a été remise en service. Installée il y a plusieurs années, cette antenne est un modèle allemand, agréé en Suisse. L'Afrag, association française des riverains de l'aéroport de Genève, a porté ce dossier avec succès, Nernier et les communes voisines de Chens-sur-Léman, Messery, Yvoire et Excenevex participant au financement de l'instrument, de même que l'ATCR, association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport, qui avait installé la première antenne.

Consulter l'antenne est simple : www.eans.net puis, cliquer région Suisse, puis Genève et chercher Nernier dans le bandeau déroulant à droite. Ensuite, la navigation est édifiante !

Par ailleurs, l'Afrag a tenu son assemblée générale annuelle fin novembre à Nernier, présentant des activités nombreuses, même si les résultats ne sont pas encore au rendez-vous.

MUSÉE DU LAC :

Dernier stage de pastel à l'école de peinture

L'année 23 s'est conclue avec succès puisque l'école de peinture du musée du Lac a fait le plein de son stage de pastel. Pour un coût limité, 30 € la ½ journée et 60 € la journée complète, la demande est toujours au rendez-vous de ces stages de trois jours, animés professionnellement. De plus, pour la première fois, le matériel a pu être prêté à des stagiaires.



LICORNE :

Très beau concert au profit de La Licorne

Le concert, donné bénévolement fin octobre à l'église Saint-Martin, au profit de La Licorne, par le ténor de renommée internationale, Peter Jeffes, accompagné de la soprane Christine Ferrie-Tanconi, fut des plus émouvants.

Le programme de musique classique populaire, varié, comprenait les plus belles chansons d'Henri Salvador, d'Aznavor et, le superbe Ave Maria de Caccini. Les voix puissantes des deux artistes raisonnaient dans ce lieu où la qualité d'acoustique n'est plus à démontrer.

Après le concert, artistes, spectateurs et membres de l'association se sont réunis autour d'un verre à la Ferme d'Antioche. La soirée fut un beau succès et, la recette contribuera à la restauration du voilier, ainsi qu'à son retour dans le port de Nernier.



NOTRE-DAME-DU-LAC : Notre-Dame-du-Lac accueille les guides du patrimoine

Après une saison estivale particulièrement active, l'association Notre-Dame-du-Lac a accueilli fin octobre une quarantaine de guides du patrimoine, reçus à la chapelle du même nom. Labellisés guide du patrimoine Savoie Mont-Blanc, certains bénévoles, les guides ont découvert l'histoire de la Chapelle et, de sa rénovation de très grande ampleur, poursuivant leur découverte avec grand intérêt à travers notre commune et ses atouts. Il est vrai qu'une majorité d'entre eux venant de Savoie, ce petit coin du Chablais si séduisant leur était encore inconnu. L'association couvre les deux départements de Savoie et, des sorties et sont organisées pour les seniors et les juniors.

La visite s'est conclue par le verre de l'amitié, avant que la délégation ne rejoigne la ferme d'Antioche, où les deux guides locaux du patrimoine, Fabienne et Geneviève, les ont accueillis pour le déjeuner.

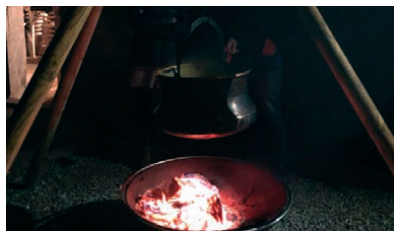


CLUB D'ÉCHECS NERNIER-LÉMAN : Succès des tournois

Le club d'échecs de Nernier poursuit activement ses activités. Après le « tournoi des Vieux Corbeaux », organisé en septembre avec 56 joueurs, 5 nationalités et, de nombreux jeunes et enfants, c'est le tournoi interne avec les joueurs du club et quelques invités qui vient de se dérouler, mi-décembre. A noter que le président du club local, Richard Weber, a été élu président départemental des clubs d'échecs, qui comprend 10 clubs et 600 affiliés.

NOËL : Une journée parfaite

Placée sous l'égide de la mairie, la journée « Nernier fête Noël », le 9 décembre, a réuni Petits et Grands autour des huîtres, proposées par la Licorne, le déjeuner festif avec plus de 60 Aînés réunis, le spectacle des enfants, une séance de courts métrages de Noël organisée avec l'association Short, suivie de la visite du Père Noël en personne, les chants du monde par la chorale Arpège, enfin, la soupe de Noël préparée par les élus et la Cagette à roulettes. Cette belle journée s'est clôt avec un bal populaire de Noël, organisé par l'Amicale des Néroniens. Jusqu'à une heure du matin, la musique a battu son plein avec le DJ pour une soirée ouverte à tous.



La concentration s'impose lors des affrontements intergénérationnels



Père Noël, soupe et danse au programme de cette belle journée



CULTURE

CONCERT :

L'orchestre des Pays de Savoie

Nernier a été la seule commune de Haute-Savoie à recevoir l'Orchestre des Pays de Savoie le 17 novembre dernier, qui plus est en formation complète.

En effet, la commune s'est portée candidate à cette soirée mémorable, offerte aux Néroniennes et Néroniens. L'église de la commune, dont l'acous-

L'orchestre des Pays de Savoie, l'excellence musicale à Nernier



tique est remarquable, a ainsi vibré durant ce concert grâce aux morceaux joués par cet orchestre de très grande qualité. Merci à la paroisse Saint-Baptiste d'avoir autorisé l'organisation de cette soirée exceptionnelle pour la commune. Alternant une Sérénade de Wolfgang Amadeus Mozart, une Suite en forme de valse de Mel Bonis, des Danses populaires roumaines de Béla Bartok, une Rêverie de Claude Debussy, enfin une Suite espagnola d'Isaac

Albeniz, le directeur Pieter-Jelle de Boer a conduit ses musiciens dans des moments d'excellence musicale et de beauté. Les longs applaudissements en final ont traduit toute la majesté de l'émotion de cette soirée.

L'orchestre de chambre professionnel, est composé de 23 musiciens permanents, 19 cordes, 2 hautbois, 2 cors. Nernier espère l'accueillir de nouveau l'année prochaine, pour fêter ensemble ses 40 ans.



**PRÉVENTION
INTRUSION**

Alarmes et vidéos

Étude, installation,
maintenance, conseil

116 Contre Allée du Larry
74200 MARIN

Tél : 04 50 81 95 95
lpi-chablais.com/intrusion
lpigenerique@gmail.com

Clic and Go.com
Création Internet



Info : 04 50 81 88 96
www.clicandgo.com



ENTREPRISE
Hauteville
Chauffage - Pompe à Chaleur
Climatisation - Sanitaire
Ventilation

Maison fondée en 1969

Z.I. des Niollets 74140 DOUVAINE
Tél. 04 50 94 02 18
sarl.hauteville@orange.fr





LEMAN NAUTIC

759 Route de Songy, 74140 Sciez / 04 50 72 61 13

FILLION
IMPRIMERIE
CREATION

04 50 26 29 13

EUROPE SIGNALÉTIQUE
SIGNALISATION ROUTIÈRE - MOBILIER URBAIN
© 04 50 72 68 17 - 06 10 61 01 70

VETEMENTS PROFESSIONNELS
CHAUSSURES DE SÉCURITÉ
PANNEAUX DE SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN

Société d'Installation et Production d'Énergie

Construction réseaux électriques
Travaux souterrains et aériens
Éclairage public
Groupes électrogènes

74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 81 90 32 • Télécopie 04 50 81 40 24
sipe.societe@wanadoo.fr

SARL BERTHET TESSA BOAT BATEAU ECOLE FRANCAIS - DOUVAINÉ

04 50 70 70 96
06 21 39 48 34
www.bateau-ecole-geneve74.com

Faites-nous confiance,
comme de nombreux habitants sur Nernier !

LEGGETT

IMMOBILIER INTERNATIONAL

Leader sur le marché des résidences secondaires en France
650 agents multilingues - 16 agences - 25 ans d'expérience

Appelez Ben à tout moment :
+33 (0)6 49 61 75 25
benjamin.shrimpton@leggett.fr
Agent commercial Siret : 885 366 484 RCS



SAS Électricité et Travaux Publics DEGENÈVE

Canalisations électriques et télécommunications
Postes HTA
Entretien et construction des réseaux d'éclairage extérieur

285 route du Col de Terramont - 74470 LULLIN
Tél. : 04 50 73 81 64
accueil@degeneve-electricite.fr



www.leggett.fr





Agenda

- **Judi 25 janvier 2024 à 19h**
Vœux du maire
Ferme d'Antioche
- **du 3/12 au 7/01 2024**
Opération crèches et chasse au trésor
ouvert à tous - Renseignement :
diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste
ou mpdedouvaine@gmail.com
- **Assemblées générales 2024 :**
L'ADN : 1er février
Le CENL : 21 février
C2NY : 15 mars
- **17/02 au 4/03 2024**
Vacances scolaires février
Zone A



Le coin des épïcuriens

Horaires Hiver 2023/2024

BAR AU BON COIN

Ouvert de 17h00 à 0h30
fermeture le jeudi _____ 04 50 72 80 50

LA COMÈTE

Ouvert du mardi au dimanche midi
dîner vendredi et samedi sur réservation.
Fermé du 22/12 au 9/01 _____ 04 50 72 80 57

LE COUTEAU DANS LA SOUPE

Traiteur - chef à domicile
Plats hebdomadaires _____ 06 24 73 37 24

LE PTI BAR

Ouvert jeudi et vendredi, après-midi et soirée.
Week-end : à partir de 13h. ___ 06 03 29 82 28

RESTAURANT DU LAC & L'ANNEXE

Fermeture annuelle _____ 04 50 72 80 52

LA TABLE DE NERNIER

Ouvert midi et soir du jeudi au dimanche midi,
25 décembre et 1er janvier midi.
Fermeture janvier 2024. _____ 04 50 17 52 43

LA CAGETTE À ROULETTES

Fermeture à compter du 29/12.
Reprise fin février. | cagettearoulettes.com



MAIRES & CITOYENS

La plate-forme des habitants de NERNIER

Inscription : Téléchargez gratuitement
mairesetcitoyens.fr

Utile

MESSES À NERNIER

Plus d'infos : diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste

BUREAU DE POSTE

Nernier : levée à 9h30 du lundi au samedi
boîte aux lettres à l'ancienne poste.
Messery : mardi à samedi 9h00-12h00

SERVICES THONON AGGLOMÉRATION

Renseignements _____ 04 50 31 25 00
thononagglo.fr

Services déchets, assainissement,
transports scolaires / mobilité interurbaine
Ligne 152 et, nouveau, 271 pour Genève :
tel : 04 50 26 35 35
L'arrêt se trouve devant l'entrée du cimetière.

CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale
prestations pour le maintien à domicile :
auxiliaires de vie, portage de repas...

BABY SITTING

Armand COMBAZ (2003)
04 50 72 92 07 ou 06 77 11 52 43
Alexandre THOMAS (2002)
at.nernier@gmail.com (Français/Anglais)

HORAIRES BATEAUX CGN - L3

Nyon - Nernier - Yvoire
Horaires saisonniers
cgn.ch/fr/cgn-mobilite

DÉCHETTERIE

Lun-sam de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.
Fermeture hebdomadaire :
Sciez : Mardi | Douvaine (Artangy) : Jeudi
Vignette d'accès gratuite disponible à la mairie
(sur présentation de la carte grise du véhicule).

CRÉDITS PHOTO

Les élus, mairie de Nernier, Marie-Pierre Berthier, Christian Breuza,
Damien Vaney, Oliver Miles, Pixabay, Fotolia, associations de Nernier.

Une commune du :



Services

MAIRIE DE NERNIER

Téléphone _____ 04 50 72 82 26
Email _____ mairie@nernier.fr
Site Internet _____ nernier.eu

Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h30
Plateforme : mairesetcitoyens.fr

REFUGE DE L'ESPOIR | ARTHAZ

Téléphone _____ 04 50 36 02 80
Secours aux animaux blessés ou abandonnés
animaux-secours.fr

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU _____ 15
Police secours _____ 17
Pompiers _____ 18
ASVP Municipal _____ 06 74 71 60 33
Agent de surveillance _____ asvp@nernier.fr
Garde-Port _____ 06 87 04 05 52
Capitainerie _____ capitainerie@nernier.fr